



Dispositions complémentaires au barème disciplinaire

« Le Football, c'est avant tout un jeu »

Mise à jour	16/01/2023
Validation	Comité Directeur par voie électronique
Saison d'application	2023-2024
Règles typographiques	Modifications par rapport au document précédent en gras et bleu clair

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES

Tél : 03.25.78.22.61 – Fax : 03.25.78.44.04 – <http://district-aube.fff.fr>

Association N° 301 969 796 000 46

Les clubs ayant des joueurs, dirigeants et éducateurs suspendus en cours de saison, dans chacune des équipes disputant les compétitions officielles (à l'exclusion des coupes) seront en fin de saison pénalisés par une réduction de points qui viendra en diminution de ceux obtenus pour ces mêmes compétitions, quel que soit le nombre de matches disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe, en incluant les matches arrêtés et rejoués.

Le retrait de points interviendra, avant les matches de barrages, en tenant compte des sanctions appliquées aux joueurs, dirigeants et éducateurs du club dans une même compétition, d'après le barème ci-dessous :

Nombre de suspensions		Retrait de points
Total des suspensions	inférieur ou égal à 15 matchs	0 point
Suspensions comprises	de 16 à 31 matchs	-1 point
Suspensions comprises	de 32 à 47 matchs	-2 points
Suspensions comprises	de 48 à 63 matchs	-3 points
Suspensions comprises	de 64 à 79 matchs	-4 points
Suspensions comprises	de 80 à 95 matchs	-5 points
Suspensions comprises	de 96 à 111 matchs	-6 points
Suspensions comprises	de 112 à 127 matchs	-7 points
Suspensions comprises	de 128 à 143 matchs	-8 points
Suspensions comprises	de 144 à 159 matchs	-9 points
Suspensions comprises	de 160 à 175 matchs	-10 points
Suspensions comprises	de 176 à 191 matchs	-11 points
Suspensions comprises	de 192 à 207 matchs	-12 points
Suspensions comprises	de 208 à 223 matchs	-13 points
Suspensions comprises	de 224 à 239 matchs	-14 points
Suspensions comprises	de 240 et plus	-15 points

Pour l'établissement du décompte, les suspensions en match et à temps donneront lieu à la transcription suivante :

Suspension en temps	Nb de matchs
1 match	1 match
Suspension de 1 mois	3 matches
Suspension de 2 mois	6 matches
Suspension de 3 mois	9 matches
Suspension de 4 mois	12 matches
Suspension de 5 mois	15 matches
Suspension de 6 mois	18 matches
Suspension de 7 mois	21 matches
Suspension de 8 mois	24 matches
Au-delà et jusqu'à un an de suspension	26 matches
Suspension de 18 mois	39 matches
Ensuite chaque année supplémentaire	26 matches

Par ailleurs, il est stipulé que les joueurs, dirigeants et éducateurs, impliqués dans des incidents de match ou après match, ayant entraîné à l'équipe du club un retrait direct de points, ne verront pas leurs sanctions encore décomptées au terme de la saison.

Enfin le match de suspension généré par l'accumulation de 3 cartons jaunes en moins de 3 mois ne sera pas pris en compte dans le total des suspensions.